

PV n° 2026-05

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2026

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 19 mai 2026 à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur MANENT-MANENT Jean-Paul, Maire de Clarac

Date de convocation du conseil et affichage : 11/05/2026	Conseillers municipaux en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Procuration : 0 Absent : 1
Date d'affichage de la liste de délibérations : 12/05/2026	

Nom des présents :

ANDRIEU Marie José, BASS véronique, BRU Frédéric, GROSSART TAPIE Séverine, LAGARDE Yoan, MANENT-MANENT Jean-Paul, PANDOLFI Isabelle, REULET Yves, ROMAN-ROS Alexandra, SAJOUS-ELIZALDE Béatrice, TESSARI Patrick, TRIJOULET-BOURREL Marjorie, VALETTE Thomas, VIDALON Benjamin

Nom des absents/excusés ayant donné procuration :

Nom des absents /excusés n'ayant pas donné procuration,
COVET Jason.

Nom du secrétaire de séance : ANDRIEU Marie José



RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du Procès-Verbal du conseil 27/04/2026
- 2- Délibération portant création d'un emploi non permanent accroissement d'activité
- 3- Délibération portant sur l'élection d'un délégué pour Haute-Garonne Numérique (référant Fibre)
- 4- Désignation prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire
- 5- délibération concernant la décision modificative du montant inscrit au 002 qui est erroné pour donner suite à une anomalie
- 6- délibération portant sur la création de la commission communale des impôts directs
- 7-Questions diverses :

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h35

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 27/04/2026

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS
14	14	0	0	

2 DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT- ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ – 2026-025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir qu'il est nécessaire de faire remplacer l'agent technique en période de reclassement jusqu'en mars 2027

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'un agent technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/06/2026 au 30/05/2027 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS
14	14	0	0	

3 DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN REFERENT POUR HAUTE-GARONNE NUMERIQUE – 2026-026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par suite du renouvellement des Conseillers Municipaux des 15 mars 2026,

Il est nécessaire de désigner un référent numérique au sein du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne le délégué suivant :

- LAGARDE Yoan

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS
14	14	0	0	

4 DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENU DU DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – 2026-027

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
14	134	0	0	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS

5 DELIBERATION PORTANT SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUITE A ERREUR REPORT DU RESULTAT 2025– 2026-028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 61551 / 007	Matériel roulant	1 142.81	
Total		1 142.81	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
002 / 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 142.81	
Total		1 142.81	0.00

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
14	14	0	0	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS

6 DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS– 2026-029

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, doivent être nommés de nouveaux commissaires à la commission communale des impôts, la durée du mandat est la même que celle des Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par les Services Fiscaux de la Haute-Garonne. Ont été nommés :

- LORENTE Gabriel
- PAHIN François
- LADEVEZE Caroline
- ANTUNES Manuel
- CROUZET Josiane
- AUDIBET Sandra

- DI PARDO Alain
- RIBET Gilles
- GOUEILHE
- BEGHIN Stéphane
- AURIOL Marjorie
- PORTILLO Virginie
- RUMEAU Alice
- BAQUÉ Nadège
- ROUMAGNAC Laura
- PICABIA Éric
- FOURMENT Corine
- DEJEAN Florence
- FAURE Vincent
- SICARD Pierre
- PIN Mickaël
- KOHLER Gladys
- HERNANDEZ Pierre
- FRANCES Sandrine

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE AU MEMBRES PRESENTS
14	14	0	0	

7 QUESTIONS DIVERSES

Travaux salle des fêtes : - Venue de l'architecte pour les finitions le 19 mai à 16 heures :

- 2 Branches à couper chez LAGARDE pour éviter de boucher les gouttières
- Pelouse, peinture, serrures aux portes, sonde au centre culturel
- Devis pour équiper la cuisine : 2 tables, plaque chauffante, frigo, chambre froide (Benjamin VIDALON va contacter ISODOC (Lavelanet) pour la chambre froide, voir aussi Adrien TECHER
- Etagères pour les archives
- Déplacer la sculpture devant la mairie

Voiries : 16 panneaux de rues à commander (nouveau, dégrader ...), faire déplacer le panneau « Boulangerie » à côté de la Casera, d'un mètre difficulté de visibilité.

Re flécher les panneaux : pompe funèbre, centre culturel, école et mairie

Eglise : Electricité fini reste la peinture en attente de subvention.

Spéhis : Volet ou film aux fenêtres de la salle des fêtes, option retenue pose volet roulant demande devis
Réparation du tracteur, problème de boîte à vitesse, réparation assurée en interne

Aire de jeux : Changement du gravier le samedi 6 juin

Pêche : championnat de France le 13 juin, championnat du monde le 20 et 21 juin

Le 25 juin 5c groupe de rock à la salle polyvalente, installer tables et chaises, présence d'un Food truck de 19h30 à 23h

Fête locale le 23/24/25 et 26 juillet

Compte rendu du comité des eaux de la Barousse par Patrick Tessari

La séance est levée à 21h30

Le Maire MANENT-MANENT Jean-Paul 	Le secrétaire de séance ANDRIEU Marie José 
--	---